

ARTICLE 1 - GENERALITES

1.1 TEL-CASH.COM est un site de jeux primés édité par la société WEB DYNAMIC, SARL au capital de 5 000 Euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 523 134 229 000 013 et dont le siège social est situé à Louverné (53950), centre d'affaire KOi, boulevard de la communication

1.2 Les jeux proposés par Tel-cash.COM sont ouverts du 23 octobre 2012 à durée illimitée à toute personne physique MAJEURE, à l'exclusion des personnes ayant participé à leur création ou leur gestion, ainsi qu'au personnel de la société WEB DYNAMIC et de ses filiales.

1.3 Les jeux de Tel-cash.COM sont uniquement accessibles par le réseau Internet. Ils sont gratuits et sans obligation d'achat.

1.4 Le site Tel-cash.COM et le présent règlement sont régis par le droit français

Il appartient aux joueurs n'habitant pas la France Métropolitaine ou les départements d'Outre-Mer français de vérifier que les jeux de hasard et les jeux d'argent sont autorisés par la loi du pays dans lequel ils se trouvent. Cet avertissement est également valable pour les personnes résidant dans les Territoires d'Outre-Mer français.

1.5 Toute personne utilisant Tel-cash.COM, édité par la société WEB DYNAMIC, adhère au présent règlement.

1.6 WEB DYNAMIC peut faire appel à toute société pour satisfaire les conditions du présent règlement.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION AUX JEUX

2.1 L'inscription au site est nécessaire pour pouvoir jouer. Pour s'inscrire, il suffit de choisir un pseudo et un mot de passe différents. À un même foyer (même nom, même adresse) ne peut correspondre qu'un seul pseudo. L'infraction à cette règle pourra entraîner la disqualification du joueur.

2.2 Il est formellement interdit aux joueurs d'avoir recours directement ou indirectement à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé au site Tel-cash.COM. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification du joueur l'ayant commise, sans qu'il puisse demander une quelconque réparation.

2.3 Il est strictement interdit de modifier ou tenter de modifier les dispositifs d'un jeu, notamment pour en changer le nombre de codes entrés, le nombre de codes nécessaires à l'obtention d'un gain, les gains, l'identité ou l'ordre des gagnants. WEB DYNAMIC se réserve le droit de ne pas valider les gains d'un joueur obtenus de façon anormale (par exemple intervention dans les programmes informatiques), sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

2.4 Toute infraction au présent règlement entraînera la disqualification du joueur l'ayant commise

ARTICLE 3 - FICHER CNIL

3.1 WEB DYNAMIC se réserve le droit de supprimer ou de suspendre le compte de l'UTILISATEUR à tout moment et sans à en avoir à le justifier. Dans un tel cas, les commandes non finalisées de l'UTILISATEUR seront annulées. Dans le cas de l'annulation d'une commande finalisée suite à la clôture du compte de l'UTILISATEUR par WEB DYNAMIC, la société procédera au remboursement du montant payé lors de la finalisation dans un délai de 120 jours.

3.2. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, WEB DYNAMIC déclare tous ses fichiers nominatifs à la CNIL.

3.3. Les informations communiquées par le joueur relativement à son identité seront utilisées pour lui adresser les chèques et lots gagnés. Par ailleurs, ces informations pourront être utilisées pour lui adresser des notes d'information (nouveaux jeux, promotions, création de sites, dotations spéciales, etc.) ou pour lui faire parvenir des mailings ou e-mailings publicitaires. Ces envois pourront lui être adressés par toute société accréditée à cet effet.

3.4. Les coordonnées du joueur seront conservées durant 1 an minimum à compter de son inscription sur le site. À l'issue de ce délai, WEB DYNAMIC se réserve la possibilité d'effacer les données des joueurs ne s'étant pas connectés sur le site tel-cash.COM pendant une durée d'un an consécutif.

3.5. Le joueur ayant communiqué ses coordonnées pourra, en justifiant de son identité, obtenir la communication des informations le concernant dans le fichier du site et demander à ce que ces informations soient rectifiées, complétées, clarifiées ou effacées. Le joueur peut s'opposer à la cession, la location ou l'échange des données le concernant.

3.6 Le joueur effectuera les demandes de l'article 3.3. en écrivant à WEB DYNAMIC – tel-cash.COM à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 4 - REGLES DES JEUX

4.1 Chaque jeu de tel-cash.COM dispose de règles de jeu spécifiques quant aux gains offerts et aux conditions pour les obtenir. Ces règles, disponibles sur le site, sont opposables au joueur au même titre que le présent règlement.

4.2 Tel-cash.COM pourra modifier à tout moment et sans préavis les règles de jeu. Dans ce cas, les nouvelles règles seront opposables aux joueurs dès qu'elles auront été publiées sur le site Tel-cash.COM

4.3 Tel-cash.COM pourra de même modifier sans préavis les conditions d'obtention des gains sur chacun des jeux du site sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée.

ARTICLE 5 – FONCTIONNEMENT DES VENTES A PRIX MYSTERE

5.1 Le prix d'un produit vendu selon le principe des ventes à prix mystère n'est pas affiché directement sur le site.

5.2 Afin de le découvrir, l'UTILISATEUR doit obtenir un code d'accès soit par SMS soit via un service vocal accessible par un numéro de téléphone surtaxé.

5.3 L'UTILISATEUR doit ensuite saisir le code obtenu et valider le formulaire de saisie.

5.4 Si le code ainsi saisi est valide, le prix de l'article s'affiche.

5.5 L'UTILISATEUR a alors la possibilité de commander directement l'article au prix affiché.

5.6 A chaque fois qu'un utilisateur saisit un code valide pour obtenir l'affichage du prix d'un article, celui-ci baisse d'un montant compris entre 0,75 Euros et 1,25 Euros.

5.7 Si l'UTILISATEUR décide de commander l'article dont il a demandé l'affichage du prix, un bon de commande est généré.

5.8 L'UTILISATEUR doit alors finaliser sa commande.

5.9 L'UTILISATEUR est conscient que si un autre utilisateur commande ce même article et finalise sa commande avant lui, alors la commande de l'UTILISATEUR est annulée de fait.

5.10 L'UTILISATEUR ne peut alors prétendre au produit qu'il avait commandé au prix indiqué.

5.11 L'UTILISATEUR n'a, dans ce cas, pas à régler le montant de la facture.

ARTICLE 6- FONCTIONNEMENT DU JEU TOMBOLA

6.1 Le jeu tombola met en jeu des articles sur le principe du tirage au sort.

6.2 L'UTILISATEUR doit pour participer au tirage au sort obtenir un code d'accès et le valider dans le formulaire.

6.3 Si le code est valide, la participation au tirage au sort est alors prise en compte.

6.4 A l'issue de l'obtention de la quantité requise, un tirage au sort est alors effectué.

6.5 Le tirage au sort est effectué par un algorithme mis en place par la société WEB DYNAMIC. Il détermine un gagnant.

6.6 Le gagnant est alors informé par mail de son gain, il a alors 15 jours pour fournir ces coordonnées de livraison.

6.7 A l'issue de la communication de ces informations, le lot est envoyé par voie postale. Sans mail de retour à l'issue des 15 jours, le lot sera remis en jeu.

6.8 Veuillez noter que suivant le lot des frais peuvent être demandés.

ARTICLE 7 – OBTENTION DES LOTS

7.1 Chaque jeu du site Tel-cash.COM donne droit à l'obtention de lots. Ces lots sont obtenus par l'entrée d'un code délivré par un serveur téléphonique. Chaque lot est délivré selon le principe dit de l'instant gagnant selon lequel le lot est gagné par l'internaute ayant entré un code d'un rang déterminé à l'avance. Par exemple, le chèque de 10€ est gagné par l'internaute ayant entré le 10e code. Les codes entrés pour un lot ne comptent pas pour l'obtention d'un autre lot. Dès qu'un lot est gagné, une nouvelle session de jeu commence et ce lot est remis en jeu.

Les lots qui peuvent être gagnés par instant gagnant sont : un gain de 5€ un gain de 10€ un gain de 20€ un gain de 50€ un gain de 100€ un gain de 500€ un gain de 1000€ un gain de 2000€ un gain de 5000€

Les joueurs inscrits reçoivent par ailleurs 0,10 € chaque fois que le joueur entre un code, que celui-ci soit gagnant ou perdant pour une validation maximum de 10 appels. Ces 0,10 € se cumulent sur le compte du joueur et peuvent ensuite être échangés à tout moment contre des chèques bancaires dans la rubrique « boutique » du site. Les lots proposés sont crédités sur le solde du compte Tel-cash.COM de l'utilisateur. L'utilisateur peut ensuite demander le retrait de son solde via la boutique. Il demande alors un retrait par virement bancaire ou chèque de banque. À cet égard, il appartient aux participants résidant hors de France Métropolitaine de vérifier que leur banque accepte les chèques et les virements français. Il leur appartient également de vérifier que l'éventuelle commission qui leur serait demandée par leur banque ne dépassera pas le montant du reversement reçu. En aucun cas, Tel-cash.COM ne versera d'indemnité visant à couvrir totalement ou partiellement de telles commissions. Dès qu'un lot est gagné, il est remis en jeu.

Les lots qui peuvent être gagnés dans la boutique sont ne sont pas fixes.

7.2 Les lots ne peuvent être attribués à une autre personne que le participant bénéficiaire. Les chèques bancaires proposés en boutique sont libellés au nom réel du joueur.

7.3 Le nombre, la nature et la valeur des lots distribués sur Tel-cash.COM peuvent être réactualisés à tout moment.

7.4 Tel-cash.COM se réserve également la faculté de modifier à tout moment le nombre de codes nécessaire à l'obtention d'un lot particulier ou de l'ensemble des lots.

Article 8 – ARTICLES MISE EN VENTE

8.1 Quelque soit le moyen de mise en vente sur le site tel-cash.com, les articles vendus sont des produits neufs et garantis par notre distributeur, grande enseigne de la distribution en France.

8.2 Le prix des articles est TTC, hors frais d'envoi éventuels.

8.3 Toutefois, si des frais d'envois sont applicables, ceux-ci sont clairement affichés afin que l'UTILISATEUR en soit averti.

8.4 Le prix de l'article peut varier à la baisse lors des ventes à prix mystère.
On entend par « valeur des articles mis en vente » leur prix généralement constaté dans le commerce, et non le prix de leur mise en vente sur le jeu prix mystère.

8.5 WEB DYNAMIC ne peut être tenue responsable d'inexactitude concernant le descriptif des produits vendus, ces descriptifs provenant des constructeurs eux-mêmes.

8.6 Toutes les photos des articles présentes sur le site TEL-CASH.Com sont non-contractuelles

ARTICLE 9 - DELAIS DE LIVRAISON

9.1 Le délai d'envoi des lots n'excédera pas 60 jours à compter de la date à laquelle le joueur les aura gagnés. Les chèques sont envoyés en courrier simple.

9.2. Toute contestation portant sur un lot reçu devra être faite dans un délai d'un mois à compter de la date de réception dudit lot.

9.3. Un joueur n'ayant pas reçu un lot gagné devra contacter WEB DYNAMIC pour l'informer de cet état de fait et ce, dans les 3 mois suivant la commande dudit lot. Dans le cas particulier des chèques, après vérification que le chèque envoyé n'a pas été encaissé, WEB DYNAMIC lui enverra une lettre de désistement qu'il devra retourner complétée et signée. À réception de ladite lettre, WEB DYNAMIC lui renverra un nouveau chèque du même montant.

ARTICLE 10 – PAIEMENT DES ARTICLES DU JEU PRIX MYSTERE

10.1 Le règlement ne peut s'effectuer que par carte bancaire VISA, MASTERCARD ou CB.

10.2 La livraison de l'article ne sera déclenchée qu'après enregistrement du paiement de l'UTILISATEUR.

10.3 L'UTILISATEUR dispose dans la rubrique « Mes commandes » de son compte du récapitulatif de ses commandes et notamment des factures correspondantes.

ARTICLE 11 - CONTESTATIONS PROBLEMES TECHNIQUES

11.1. WEB DYNAMIC décline toute responsabilité en cas de panne ou d'incident technique exceptionnel empêchant le déroulement des jeux et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de gains.

11.2. WEB DYNAMIC se réserve également le droit de ne pas valider les scores ou gains d'un joueur obtenus grâce à une erreur de programmation du WWW.TEL-CASH.COM ou un incident technique.

11.3. Toute contestation sur un jeu devra être faite à WEB DYNAMIC dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du jeu donnant lieu à contestation.

11.4 WEB DYNAMIC se réserve la faculté d'interrompre un ou plusieurs jeux ou services sans préavis sans que cela puisse donner lieu à un quelconque dédommagement

11.5 Il est convenu qu'en cas de contestation et sauf erreur manifeste, les systèmes et fichiers informatiques de TEL-CASH.COM feront seuls foi.

ARTICLE 12 – GARANTIE

12.1 Les articles mis en vente sur TEL-CASH bénéficient, au minimum, de la garantie constructeur.

12.2 A celle-ci peuvent s'ajouter des prestations diverses, selon le prestataire extérieur utilisé par la société WEB DYNAMIC pour la fourniture et la livraison des articles.

12.3 Ces prestations peuvent être la réparation sur site, l'enlèvement au domicile de l'UTILISATEUR etc.

12.4 L'UTILISATEUR est informé du détail de ces prestations sur son bon de livraison lors de la réception de sa commande.

12.5 En cas de nécessité à faire jouer la garantie, l'UTILISATEUR se référera aux instructions indiquées par le prestataire extérieur ayant délivré la commande ou, le cas échéant, aux modalités édictées par le constructeur de l'article commandé.

ARTICLE 13- RETRACTATION

13.1 L'UTILISATEUR dispose d'un délai de 7 jours après réception de sa commande pour faire jouer son droit de rétractation.

13.3 Dans un tel cas, l'UTILISATEUR prend à sa charge la totalité des frais de retour de l'article à la WEB DYNAMIC.

13.4 WEB DYNAMIC disposera alors d'un délai de 30 jours pour procéder au remboursement de l'article.

13.5 Le montant remboursé sera égal au montant payé lors de la finalisation de la commande, moins les éventuels frais d'envoi.

13.5 Le remboursement sera effectué par crédit de la carte bancaire utilisée lors du paiement de l'article.

13.6 WEB DYNAMIC attire l'attention de l'UTILISATEUR que certains articles ne peuvent bénéficier de ce droit de rétractation que sous certaines conditions, notamment les enregistrements audio ou vidéo ou les logiciels informatiques qui ne doivent pas avoir été descellés.

Dans tous les cas, les articles doivent être retournés avec leur emballage d'origine et dans un état neuf.

ARTICLE 14- REMBOURSEMENT

14.1 Les joueurs accédant au site TEL-CASH.COM à partir d'un modem et au moyen de lignes téléphoniques pourront demander le remboursement de leur connexion dans les conditions définies ci-après

- Ils doivent résider en France (y compris la Corse et les DOM-TOM)
- Leur connexion doit leur être facturée au prorata de la durée de communication. Pour les connexions au forfait, les frais de connexion ne seront remboursés aux participants dès lors qu'ils auront dépassé leur forfait et qu'ils établiront que ce dépassement est dû à leur connexion sur TEL-CASH.COM.
- Les joueurs concernés devront faire leur demande par écrit (remboursement du timbre au prix du tarif lent en vigueur) et devront mentionner leurs noms, prénom, adresse ainsi que leur pseudonyme sur le site.
- Ils devront fournir une copie de la facture détaillée de leur opérateur téléphonique, en précisant la date et l'heure de leurs communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie des jeux faisant intervenir le hasard. Nous conservons de notre côté en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie sur chaque jeu, pour un identifiant donné (nom, adresse, pseudonyme et mot de passe)
- la demande de remboursement devra être envoyée dans les 30 jours suivant la réception de la facture téléphonique de référence.

14.2 Le remboursement se fera dans les conditions suivantes

- Il sera établi par chèque bancaire envoyé à l'ordre du joueur faisant sa demande.
- Un seul remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse) est admis, dans les conditions d'utilisation normale du site. Il est convenu qu'une utilisation normale du site ne saurait excéder 10 minutes par jour.

14.3 L'obtention d'un code nécessaire pour participer à l'instant gagnant sur le site sera remboursé sur demande expresse du joueur dans les mêmes conditions que celles appliquées au remboursement des frais de connexion Internet et dans la limite d'un code par mois et par foyer (même nom, même adresse postale)

14.4 Les jeux de TEL-CASH.COM autres que l'instant gagnant et faisant intervenir le hasard peuvent également faire l'objet du remboursement d'une participation au jeu sur demande expresse du joueur et dans les mêmes conditions que celles appliquées au remboursement des frais de connexion Internet. Pour les jeux faisant intervenir le débit de la cagnotte (objet de la demande de remboursement) du joueur et pour lesquels une facture téléphonique ne peut donc être demandée, seules les données de WINDUCASH.COM font foi. Le remboursement de la participation à ces jeux se fera dans la limite d'une TEL-CASH au jeu par mois et par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 15 – MODIFICATION DU REGLEMENT

15.1 WEB DYNAMIC se réserve le droit de modifier unilatéralement et sans préavis le présent règlement. Le règlement modifié sera opposable aux joueurs dès sa publication sur le site TEL-CASH.COM où il peut librement être consulté.

15.2 Toute modification fera l'objet d'un nouveau dépôt auprès de l'huissier, dépositaire du règlement initial.

ARTICLE 16 - AUTORISATION DU NOM DES GAGNANTS

16.1 Chaque gagnant autorise la société WEB DYNAMIC à utiliser ses nom et prénom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage autre que l'attribution de son reversement. Cette autorisation est valable 2 ans à partir du jour où le lot a été gagné.

ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE

17.1 Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront immédiatement les obligations du présent contrat.

17.2 Si le cas de force majeure dure plus d'un mois, le présent contrat sera résilié de plein droit, sur simple information de la partie défaillante.

17.3 De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les grèves totales ou partielles internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage de moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modification ou interprétation des textes légaux, ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des réseaux de télécommunication et notamment de ceux utilisés par les opérateurs auxquels fait appel WEB DYNAMIC, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la présente convention.

ARTICLE 18 – DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est déposé via depotjeux.com auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Il peut être librement consulté sur le site TEL-CASH.COM dans la rubrique « Règlement » accessible à partir du sommaire du site

Un exemplaire du règlement peut être demandé à l'adresse suivante :

WEB DYNAMIC – TEL-CASH.COM

Centre d'Affaire KOï

Bd de la communication

53950 LOUVERNE